

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1496

présenté par  
Mme Chapdelaine

-----

**ARTICLE 6**

I. – À l’alinéa 7, après le mot :

« objectifs »,

insérer les mots :

« de moyen et long termes ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase des alinéas 8 et 9, aux alinéas 11, 15, 19, 20 et 28 et à la première phrase de l’alinéa 30.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le SRADDET est un document de planification stratégique, qui doit à cet égard définir des objectifs de moyen et long terme